

Créteil, le 6 juin 2023

Pour un service public de la petite enfance garant de la qualité de l'éducation

Les associations PEP accueillent favorablement les annonces du Plan national pour la petite enfance qui constitue un premier pas pour un service public dédié. Elles sont attentives à leur déclinaison concrète dans un projet de loi spécifique qui devra relever les enjeux de l'attractivité et de la qualité de l'accueil des jeunes enfants et de leurs familles. L'article 10 du projet de loi pour le plein emploi ne portant que sur la gouvernance ne peut y répondre seul.

Les PEP souscrivent aux recommandations des rapports de l'IGAS et du HCFEA et défendent la construction d'un service public de la petite enfance centré sur la qualité de l'accueil du jeune enfant et de sa famille. Cela doit se traduire par un changement de paradigme qui reposera sur un renouvellement de gouvernance appuyé sur un pilotage national s'articulant avec les communes et intercommunalités. Il doit impliquer tous les acteurs de la petite enfance, ces derniers ne peuvent être réduits au rôle de prestataire. **Les PEP engagées au quotidien et sur l'ensemble du territoire sur ce champ revendiquent leur rôle de partenaire.**

Le service public de la petite enfance doit être doté de moyens supplémentaires et avant tout, d'un modèle de financement cohérent au regard des ambitions de qualité. Il s'agit de dépasser la tarification à l'acte pour aller vers un financement pluriannuel de projets permettant de répondre aux besoins des publics et des territoires.

Les PEP soutiennent la proposition du HCFEA d'accueils flexibles permettant à tout enfant de bénéficier d'une expérience de socialisation avant son entrée en maternelle et de favoriser ainsi son parcours scolaire.

Afin de garantir la qualité des accueils, **les PEP militent pour une politique de ressources humaines visant à former et accompagner les professionnels de la petite enfance.** Elles souhaitent la mise en place d'un socle social commun contribuant à élever le niveau des compétences de tous les salariés, à améliorer leurs conditions de travail et leurs rémunérations.

Les PEP défendent l'idée que les accueils du jeune enfant sont bien davantage que des lieux de garde mais sont des moyens d'éducation, de prévention, de soutien aux familles et d'égalité des chances dans tous les territoires. Les PEP revendiquent la mise en place d'un véritable service public de l'éducation pour accompagner tous les temps et lieux de vie des parents et de l'enfant dans une approche globale de leurs besoins.

La Fédération Générale des PEP agit depuis 2005 dans le champ de la Petite enfance afin d'offrir un accueil inconditionnel et universel à tous les jeunes enfants et leur famille, permettant à chacun de participer à un projet commun, quels que soient leur situation et leur territoire de vie et dès le plus jeune âge. Le réseau PEP compte 200 structures, dispositifs et actions en faveur de la petite enfance sur l'ensemble du territoire : établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), relais petite enfance, pôles ressources handicap, CAMSP...

Chaque année les PEP accueillent en moyenne 5000 enfant en EAJE et 2400 familles en LAEP.

La Fédération générale des PEP participe au comité de filière petite enfance au titre du syndicat employeur Hexopée dont elle est membre.

[Lien CP Hexopée](#)